

Les Infos de Base

Mercredi 5 novembre 2014
volume 17, numéro 45
ISSN 1492-0670



État de la publication

Les *Infobases Lois et Règlements du Québec* sont à jour au 1^{er} novembre 2014.

Les *Infobases Lois et Règlements du Canada* sont à jour au 15 octobre 2014.

Les *Infobases Lois et Règlements de l'Ontario* sont à jour au 30 octobre 2014.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 25 octobre 2014.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 25 octobre 2014 et contient maintenant 9 560 termes ou mots de renvoi pertinents.

Modifications aux lois du Québec

Code du travail, RLRQ, c. **C-27**, aa. 21, 111.27-111.32, 138, 141.

Loi modifiant le Code du travail à l'égard de certains salariés d'exploitations agricoles, L.Q. 2014, c. 9, aa. 1-4.

Loi sur les contrats des organismes publics, RLRQ, c. **C-65.1**, a. 58.1.

Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, L.Q. 2012, c. 25, a. 23.

Loi sur l'instruction publique, RLRQ, c. **I-13.3**, aa. 28, 47, 118.1, 118.3, 143-143.2, 145, 148, 149, 153, 155, 155.1, 156, 157, 158, 159, 161, 163, 165, 172, 173, 179, 190, 191, 212, 327, 342, 350, 396, 706, 710.

Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2008, c. 29, aa. 9-18, 21, 34.

Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2013, c. 15, aa. 5, 6.

Loi sur les services de garde éducatifs à

l'enfance, RLRQ, c. **S-4.1.1**, aa. 3, 93.3-93.11, 97.

Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, L.Q. 2014, c. 8, aa. 1-3.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Modifications aux règlements du Québec

Règlement sur le remboursement de certains frais, RLRQ, c. **A-25**, r. 14, aa. 44.1, 48.

Règlement modifiant le Règlement sur le remboursement de certains frais, D. 600-2014 du 18-06-14, (2014) 146 G.O. 2, 2286, aa. 1-2.

Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, RLRQ, c. **C-26**, r. 2, aa. 1.02, 2.13.

Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, D. 882-2014 du 08-10-14, (2014) 146 G.O. 2, 3865, a. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, D. 883-2014 du 08-10-14, (2014) 146 G.O. 2, 3866, a. 1.

Règlement sur les contingents de mise en marché des producteurs de bois de l'Estrie, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 74, a. 1.

Règlement modifiant divers règlements pris dans le cadre du Plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie, Décision 10494 du 06-10-14, (2014) 146 G.O. 2, 3989, a. 1.

Règlement sur les contributions des producteurs de bois de l'Estrie, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 75.1, intitulé de la section I, a. 1.

Règlement modifiant divers règlements pris dans le cadre du Plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie, Décision 10494 du 06-10-14, (2014) 146 G.O. 2, 3989, a. 1.

Règlement sur la division en groupes des producteurs de bois de l'Estrie,

Dans ce numéro

1 État de la publication

Modifications aux lois du Québec

Modifications aux règlements du Québec

2 Modifications aux lois du Canada

3 Modifications aux règlements du Canada

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

RLRQ, c. M-35.1, r. 76, a. 1.

Règlement modifiant divers règlements pris dans le cadre du Plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie, Décision 10494 du 06-10-14, (2014) 146 G.O. 2, 3989, a. 1.

Règlement sur l'exclusivité de la vente des producteurs de bois de l'Estrie, RLRQ, c. M-35.1, r. 77, a. 1.

Règlement modifiant divers règlements pris dans le cadre du Plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie, Décision 10494 du 06-10-14, (2014) 146 G.O. 2, 3989, a. 1.

Règlement sur le fichier des producteurs de bois et sur la conservation et l'accès aux documents du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, RLRQ, c. M-35.1, r. 78, titre, aa. 1, 5, 12.

Règlement modifiant divers règlements pris dans le cadre du Plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie, Décision 10494 du 06-10-14, (2014) 146 G.O. 2, 3989, a. 1.

Règlement sur le fonds de recherche et de protection des producteurs de bois de l'Estrie, RLRQ, c. M-35.1, r. 79.1, aa. 1, 3.

Règlement modifiant divers règlements pris dans le cadre du Plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie, Décision 10494 du 06-10-14, (2014) 146 G.O. 2, 3989, a. 1.

Règlement sur la péréquation des prix du bois des producteurs de bois de l'Estrie, RLRQ, c. M-35.1, r. 81, a. 1.

Règlement modifiant divers règlements pris dans le cadre du Plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie, Décision 10494 du 06-10-14, (2014) 146 G.O. 2, 3989, a. 1.

Plan conjoint des producteurs forestiers du Sud du Québec, RLRQ, c. M-35.1, r. 82, titre, a. 2, 7.

Règlement modifiant divers règlements pris dans le cadre du Plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie, Décision 10494 du 06-10-14, (2014) 146 G.O. 2, 3989, a. 1.

Règlement sur l'agence de vente des oeufs inaptes à l'incubation et des oeufs de surplus à la fabrication de vaccins, RLRQ, c. M-35.1, r. 229, aa. 1, 9, ann. 1.

Règlement modifiant divers règlements pris dans le cadre du Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, Décision 10489 du 06-10-14, (2014) 146 G.O. 2, 3989, a. 1.

Règlement sur les conditions de production et de conservation à la ferme et sur la qualité des oeufs de consommation, RLRQ, c. M-35.1, r. 230, aa. 1, 2.

Règlement modifiant divers règlements pris dans le cadre du Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, Décision 10489 du 06-10-14, (2014) 146 G.O. 2, 3989, a. 1.

Règlement sur la conservation et l'accès aux documents de la Fédération des producteurs d'oeufs du Québec, RLRQ, c. M-35.1, r. 231, titre, a. 1.

Règlement modifiant divers règlements pris dans le cadre du Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, Décision 10489 du 06-10-14, (2014) 146 G.O. 2, 3989, a. 1.

Règlement sur la contribution pour l'application et l'administration de l'agence de vente des oeufs inaptes à l'incubation, RLRQ, c. M-35.1, r. 232, a. 1.

Règlement modifiant divers règlements pris dans le cadre du Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, Décision 10489 du 06-10-14, (2014) 146 G.O. 2, 3989, a. 1.

Règlement sur la contribution pour l'application et l'administration du Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, RLRQ, c. M-35.1, r. 233, aa. 1, 3.1, 12.

Règlement modifiant divers règlements pris dans le cadre du Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, Décision 10489 du 06-10-14, (2014) 146 G.O. 2, 3989, a. 1.

Règlement imposant un intérêt sur les contributions des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, RLRQ, c. M-35.1, r. 236, a. 1.

Règlement modifiant divers règlements pris dans le cadre du Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, Décision 10489 du 06-10-14, (2014) 146 G.O. 2, 3989, a. 1.

Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, RLRQ, c. M-35.1, r. 238, a. 7, 8.

Règlement modifiant divers règlements pris dans le cadre du Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, Décision

10489 du 06-10-14, (2014) 146 G.O. 2, 3989, a. 1.

Règlement sur les quotas des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, RLRQ, c. M-35.1, r. 239, a. 2, ann. 2.1, 2.2, 7.

Règlement modifiant divers règlements pris dans le cadre du Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, Décision 10489 du 06-10-14, (2014) 146 G.O. 2, 3989, a. 1.

Règlement sur le regroupement en catégories des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, RLRQ, c. M-35.1, r. 239.1, a. 1.

Règlement modifiant divers règlements pris dans le cadre du Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, Décision 10489 du 06-10-14, (2014) 146 G.O. 2, 3989, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Modifications aux lois du Canada

Loi sur l'accès à l'information, L.R.C. (1985), ch. **A-1**, ann. I.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 40, aa. 446-447.

Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 20, aa. 382-388.

Loi sur la preuve au Canada, L.R.C. (1985), ch. **C-5**, a. 11.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 40, a. 448.

Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, L.R.C. (1985), ch. **C-23**, a. 8.

Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 40, a. 449.

Loi sur la concurrence, L.R.C. (1985), ch. **C-34**, a. 89.

Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 20, a. 389.

Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, L.R.C. (1985), ch. **C-51**, aa. 22, 23, 33.

Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014, L.C. 2014, ch. 20, aa. 390-392.

Loi sur la taxe d'accise, L.R.C. (1985), ch. **E-15**, a. 216.

- Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014*, L.C. 2014, ch. 20, a. 393.
- Loi sur les Cours fédérales*, L.R.C. (1985), ch. **F-7**, a. 28.
- Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013*, L.C. 2013, ch. 40, a. 439.
- Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. (1985), ch. **F-11**, ann. I.1, IV, V, VI.
- Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013*, L.C. 2013, ch. 40, aa. 450-458.
- Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014*, L.C. 2014, ch. 20, aa. 394-413.
- Loi canadienne sur les droits de la personne*, L.R.C. (1985), ch. **H-6**, aa. 48.4, 48.8.
- Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014*, L.C. 2014, ch. 20, aa. 414-415.
- Code canadien du travail*, L.R.C. (1985), ch. **L-2**, aa. 12.01, 13, 13.1, 15, 15.1, 119.
- Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014*, L.C. 2014, ch. 20, aa. 416-420.
- Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. (1985), ch. **P-21**, annexe.
- Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013*, L.C. 2013, ch. 40, aa. 459-460.
- Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014*, L.C. 2014, ch. 20, aa. 421-427.
- Loi sur la pension de la fonction publique*, L.R.C. (1985), ch. **P-36**, ann. I.
- Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013*, L.C. 2013, ch. 40, aa. 461-463.
- Loi sur les mesures spéciales d'importation*, L.R.C. (1985), ch. **S-15**, aa. 2, 34, 35, 38, 41, 41.1, 42, 43, 44, 45, 47, 52, 53, 53.1, 61, 76.01, 76.02, 76.03, 77.14, 90, 91.
- Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014*, L.C. 2014, ch. 20, aa. 428-444.
- Loi sur les douanes*, L.C. **1985, ch. 1 (2e suppl.)**, aa. 60.2, 71.
- Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014*, L.C. 2014, ch. 20, aa. 445-446.
- Loi sur le Tribunal de la concurrence*, L.C. **1985, ch. 19 (2e suppl.)**, aa. 14, 16.
- Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014*, L.C. 2014, ch. 20, aa. 447-448.
- Loi sur les produits agricoles au*
- Canada*, L.C. **1985, ch. 20 (2e suppl.)**, aa. 4.3, 5, 6.
- Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014*, L.C. 2014, ch. 20, aa. 449-451.
- Loi sur les relations de travail au Parlement*, L.C. **1985, ch. 33 (2e suppl.)**, aa. 3, intertitres précédant l'a. 9, 9-11, 12, 15, 49, 50, 51, 66, 66.1, 68, 69, 72, 78.
- Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013*, L.C. 2013, ch. 40, aa. 425-437.
- Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, L.C. **1985, ch. 47 (4e suppl.)**, aa. 7, intertitre précédant l'a. 14, 14, 15, 44.1, 45, 49.
- Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014*, L.C. 2014, ch. 20, aa. 452-456.
- Loi de l'impôt sur le revenu*, L.C. **1985, ch. 1 (5e suppl.)**, a. 241.
- Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014*, L.C. 2014, ch. 20, a. 458.
- Loi sur la rémunération du secteur public*, L.C. **1991, ch. 30**, ann. I.
- Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013*, L.C. 2013, ch. 40, aa. 464-465.
- Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014*, L.C. 2014, ch. 20, a. 459.
- Loi sur le statut de l'artiste*, L.C. **1992, ch. 33**, aa. 9, 19, 53, 65.
- Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013*, L.C. 2013, ch. 40, a. 466.
- Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014*, L.C. 2014, ch. 20, aa. 460-462.
- Loi sur l'équité en matière d'emploi*, L.C. **1995, ch. 44**, a. 28.
- Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014*, L.C. 2014, ch. 20, a. 463.
- Loi sur le Tribunal d'appel des transports du Canada*, L.C. **2001, ch. 29**, aa. 5, 10.
- Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014*, L.C. 2014, ch. 20, aa. 464-465.
- Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, L.C. **2003, ch. 22, art. 2**, aa. 2, intertitres précédant l'a. 12, 12-38, 39, 40, 41, 44-53, 147, 174, 226, 227, intertitre précédant l'a. 228, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 240, 243, 244, 245, 247, 248, 251.
- Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013*, L.C. 2013, ch. 40, aa. 366-390.
- Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, L.C. **2003, ch. 22, art. 12 et 13**, aa. 2, 35, 38, 65, intertitres précédant l'a. 74, 74-76, intertitres précédant l'a. 77, 77-85, 87, intertitres précédant l'a. 88, 88-96, intertitre précédant l'a. 97, 98-104, 105, 106-108, intertitre précédant l'a. 109, 109, 110, 111.
- Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013*, L.C. 2013, ch. 40, aa. 403-414.
- Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social*, L.C. **2005, ch. 34**, aa. 60.1, 63.
- Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014*, L.C. 2014, ch. 20, aa. 466-467.
- Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, L.C. **2005, ch. 46**, a. 20.8.
- Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014*, L.C. 2014, ch. 20, aa. 468.
- Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, L.C. **2005, ch. 46**, a. 20.8.
- Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014*, L.C. 2014, ch. 20, aa. 468.
- Loi sur le Tribunal des revendications particulières*, L.C. **2008, ch. 22**, aa. 10, 12.
- Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014*, L.C. 2014, ch. 20, aa. 469-470.
- Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public*, L.C. **2009, ch. 2**, aa. 2, intertitre précédant l'a. 25, 25, 28.
- Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013*, L.C. 2013, ch. 40, aa. 441-444.
- Loi sur la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique*, L.C. **2013, ch. 40, art. 365**, entrée en vigueur.
- Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013*, L.C. 2013, ch. 40, a. 365.
- Loi sur le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs*, L.C. **2014, ch. 20, art. 376**, entrée en vigueur.
- Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014*, L.C. 2014, ch. 20, a. 376.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Modifications aux règlements du Canada

Loi sur l'accès à l'information, L.R.C. (1985), ch. **A-1**.

Décret sur la désignation des

responsables d'institutions fédérales (Loi sur l'accès à l'information), TR/83-113, annexe.

Décret modifiant le Décret sur la désignation des responsables d'institutions fédérales (Loi sur l'accès à l'information), TR/2014-85 du 05-11-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2664, a. 1.

Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, L.R.C. (1985), ch. C-23.

Décret sur la désignation des administrateurs généraux de l'administration publique fédérale (Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité), TR/93-81, annexe.

Décret modifiant le Décret sur la désignation des administrateurs généraux de l'administration publique fédérale (Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité), TR/2014-87 du 05-11-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2666, aa. 1-2.

Code criminel, L.R.C. (1985), ch. C-46.

Règlement établissant une liste d'entités, DORS/2002-284, a. 1.

Règlement modifiant le Règlement établissant une liste d'entités, DORS/2014-246 du 30-10-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, ÉDITION SPÉCIALE no 4, 1, a. 1.

Loi sur la sécurité de la vieillesse, L.R.C. (1985), ch. O-9.

Proclamation donnant avis que l'Accord sur la sécurité sociale entre le Canada et la République de Serbie entre en vigueur le 1er décembre 2014, TR/2014-89 du 05-11-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2669, nouveau.

Loi sur le pilotage, L.R.C. (1985), ch. P-14.

Règlement sur le pilotage dans la région du Pacifique, C.R.C., ch. 1270, aa. 3, 5, 14, 29.

Règlement modifiant le Règlement établissant une liste d'entités, DORS/2014-240 du 24-10-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2651, aa. 1-4.

Loi sur la protection des renseignements personnels, L.R.C. (1985), ch. P-21.

Décret sur la désignation des responsables d'institutions fédérales (Loi sur la protection des renseignements personnels), TR/83-114,

annexe.

Décret modifiant le Décret sur la désignation des responsables d'institutions fédérales (Loi sur la protection des renseignements personnels), TR/2014-86 du 05-11-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2665, a. 1.

Loi sur les douanes, L.C. 1985, ch. 1 (2e suppl.).

Règlement sur la justification de l'origine des marchandises importées, DORS/98-52, a. 6.

Règlement modifiant le Règlement sur la justification de l'origine des marchandises importées, DORS/2014-238 du 24-10-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2640, a. 1.

Loi sur les mesures économiques spéciales, L.C. 1992, ch. 17.

Règlement sur les mesures économiques spéciales visant le Soudan du Sud, DORS/2014-235 du 24-10-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2624, nouveau.

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, L.C. 2001, ch. 27.

Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2002-27, a. 228.

Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2014-237 du 24-10-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2633, a. 1.

Loi sur l'emploi dans la fonction publique, L.C. 2003, ch. 22.

Décret désignant le registraire du Tribunal de la concurrence comme sous-chef à l'égard du greffe de la Loi sur le Tribunal de la concurrence, TR/86-216, abrogé.

Décret abrogeant le Décret désignant le registraire du Tribunal de la concurrence comme sous-chef à l'égard du greffe de la Loi sur le Tribunal de la concurrence, TR/2014-88 du 05-11-14, (2014) 148 Gaz. Can. II, 2668, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.